



Combatif Solidaire Engagé

COMPTE RENDU DU CSE ORDINAIRE DU 10 AVRIL 2020

CONVOCATION et ORDRE DU JOUR

Le Comité Social et Economique se réunira le vendredi 10 avril 2020 (9h30-15h00) – Ce CSE se déroulera en visioconférence -

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1 - Point de situation sur la gestion de la crise COVID 19 à pôle emploi Bretagne : Présentation du PCA & de l'actualisation du document unique d'évaluation des risques professionnels.
- 2 - Dossiers secours

Déclaration préalable des élu-e-s CGT au CSE du 10 avril 2020

Il y a maintenant 3 semaines que nous sommes entré-e-s en confinement.

Monsieur le directeur régional de Pôle Emploi Bretagne vous vous êtes adressé à l'ensemble des agent-e-s breton-ne-s par vidéo le mercredi 8 avril précisant que vous le faisiez de votre domicile puisque c'était « comme ça que nous étions réorganisés » de manière à pouvoir continuer à exercer nos activités.

Vous avez ajouté que 70 % des agent-e-s de Pôle Emploi réalisaient leurs activités dans le cadre du télétravail et que 6000 agent-e-s des fonctions support avaient été rappelé-e-s pour rappeler 5000 demandeurs d'emplois dans le cadre de leur actualisation.

[Lire la suite](#)

1/ Situation RH au 9 avril 2020:

- 379 agent-e-s sont en arrêt maladie « garde d'enfants »
- 42 agent-e-s sont en absence pour « risque élevé »
- 71 agent-e-s sont en congés ou RTT
- 336 agent-e-s sont en arrêt maladie
- 71 agent-e-s sont en autorisation d'absence exceptionnelle rémunérée
- 231 agent-e-s sont mobilisables
- 70% des agent-e-s sont en situation de télétravail soit 1218 agent-e-s.

Ces chiffres sont variables d'une semaine à l'autre. La direction nous informe que les arrêts maladie pour garde d'enfants sont des arrêts maladie classiques d'une durée de 21 jours renouvelable en fonction de la prolongation du confinement par le gouvernement.

Analyse de la CGT : Nous invitons les agent-e-s qui sont en garde d'enfants et qui ont eu un ou plusieurs arrêts maladie dans les derniers mois à être vigilant-e-s car cela aura une incidence sur les possibles passages en mi- traitement et sur les éventuels prise de relais par MUTEX dans le cadre de la prévoyance et du maintien de salaire.

2/ Présence sur sites :

Le directeur régional se félicite d'une organisation qui n'existe nulle part ailleurs et qui est spécifique à la Bretagne concernant le nombre d'agent-e-s présent-e-s sur les sites et la durée de présence.

Depuis le 23 mars :

- Présence physique de deux agent-e-s sur les sites de 8h30 à 12H30 par le biais d'un dispositif de rotation entre les agent-e-s mobilisables
- Une affiche à l'attention des usagers est apposée sur les portes d'entrée pour indiquer un numéro d'appel de ligne directe pour répondre à leurs attentes.

Selon la direction, c'est entre 70 et 75 agent-e-s selon les jours qui viennent sur les sites pour réaliser les activités essentielles notamment liées au courrier ; il arrive que les CLIS viennent pour résoudre des problèmes informatiques ou qu'un-e agent-e revienne pour récupérer et/ou déposer un ordinateur mais cela est à la marge ; pour la DR et la DPSR entre 3 et 5 personnes sont présentes par jour.

La direction indique que les agent-e-s présent-e-s doivent répondre aux usagers qui se présenteraient au vidéo portier mais qu'ils ne doivent en aucun cas ouvrir et faire entrer les usagers dans les agences.

Lorsque le courrier est terminé, les agent-e-s doivent se connecter sur des ordinateurs et travailler sur d'autres activités sans dire lesquelles...

Concernant la DPSR et la DR, seul-e-s 3 à 5 agent-e-s (dont 1 à 2 managers) sont présent-e-s et aucune activité non essentielle n'est réalisée.

La direction indique qu'aujourd'hui tous les sites ont reçu des flacons de gels hydro alcooliques, lingettes désinfectantes et des gants pour réaliser les activités sur sites.

Seuls deux sites sont aujourd'hui non pourvus suite à un problème de livraison colissimo : Redon et Vitré ; des dispositions vont être rapidement prises pour les livrer.

Analyse de la CGT : Pour la CGT, la santé et la sécurité des agent-e-s doit être la priorité pendant toute la période de confinement. C'est pourquoi, seules les activités essentielles doivent être réalisées sur les sites à savoir l'activité courrier. Une fois que cette activité est terminée les agent-e-s doivent pouvoir rentrer à leur domicile.

Par ailleurs, la CGT rappelle que les déplacements des usagers pour se rendre sur un site Pôle Emploi sont déconseillés dans le cadre du confinement. Il appartient à la direction de le rappeler par toute communication à sa disposition pour que les usagers soient informés.

3/ EPA :

La direction rappelle que les EPA sous skype sont possibles exclusivement si les deux parties sont volontaires.

Les élu-e-s CGT ont renouvelé leur demande d'année blanche en matière de plan d'action partagé : la direction nous a répondu que cela restait à la main de la DG et que la DR suivrait les consignes de la DG en la matière.

Analyse de la CGT : la CGT rappelle que les EPA ne sont pas obligatoires ; elle rappelle que dans le contexte de crise sanitaire telle que nous vivons actuellement, les EPA ne doivent pas être une priorité. Elle invite les agent-e-s qui n'ont pas de demande indiciare à formuler de ne pas faire d'EPA.

4/ Congés :

La direction rappelle que les consignes du national d'accepter tout report ou annulation des congés posés sont acceptées en région Bretagne, exceptées les demandes rétroactives. Le directeur régional indique qu'actuellement la tendance est plutôt à la pose de jours de congés et/ou de RTT.

La direction indique également que la date limite de pose des congés fixée annuellement au 31 mai pour les agent-e-s de droit privé est prolongée sans donner de date butoir ; par contre le nombre de jours pouvant être posés sur le CET reste à ce jour inchangés.

Analyse de la CGT : pour la CGT, les demandes de congés posées en cette période sont le signe que les agent-e-s sont épuisé-e-s !

Par ailleurs, la CGT craint que des refus ou des restrictions de congés interviennent après le confinement... Il faudra donc être vigilant-e-s !

5/ Désinfection des locaux :

Trois sites ont subi une opération de désinfection spécifique : Vannes Ouest, Saint-Brieuc et Loudéac.

Par ailleurs, concernant les dispositifs de climatisation et d'aérateur d'air, la direction nous affirme que selon les experts médicaux il n'est pas nécessaire de couper ces dispositifs.

Enfin, il n'est pas prévu que les agent-e-s sortent pour désinfecter les vidéo portiers. La direction va se renseigner auprès de la société de nettoyage pour voir si cela fait partie du contrat: cependant cela ne réglera pas la désinfection après chaque usager.

Analyse de la CGT : Afin de garantir la santé et la sécurité des agent-e-s et des usagers, les élu-e-s CGT demandent que l'ensemble des sites Pôle Emploi en Bretagne bénéficient d'une désinfection totale spécifique.

6/ Télétravail :

6-1/ Poste aménagé :

La direction nous informe que des agent-e-s qui ont un poste aménagé et qui éprouvent des difficultés dans le cadre du télétravail ont pu venir chercher leur fauteuil ou autre matériel sur leur site à leur demande.

Analyse de la CGT : Les élu-e-s CGT ont alerté la direction depuis le début du confinement sur les risques du télétravail pour les agent-e-s ne pouvant plus utiliser leur matériel adapté dans ce cadre. La direction ne dit pas comment ces agent-e-s vont être couvert-e-s pour venir chercher leur matériel en agence puisque les attestations dérogatoires de déplacement ne sont pas valables dans ce cas ! Une nouvelle fois, la direction montre que le télétravail à grande échelle a été mis en place dans l'urgence sans aucune anticipation et sans tenir compte des problématiques de santé des agent-e-s !

6/ Télétravail :

6-2/ Prise en charge des frais :

Les élu-e-s CGT continuent à demander la prise en charge forfaitaire des frais liés au télétravail (eau, électricité, forfait internet et téléphone...). La direction régionale continue de se caler sur les décisions de la DG et répond qu'il n'y aura aucune prise en charge des frais sauf ceux liés aux achats de petite papeterie nécessaires qui aurait été réalisés par les agent-e-s (cahier, crayon, ramettes de papier, etc...)

Analyse de la CGT : Les agent-e-s en situation de télétravail en mode confiné le sont par obligation et non par choix ! Il appartient à la direction de mettre à la disposition de ses salarié-e-s les moyens nécessaires pour réaliser leurs activités ou de les indemniser pour l'utilisation de leur forfait téléphone, internet, eau et électricité pour les réaliser à leur domicile.

6/ Télétravail :

6-3/Informatique:

Aujourd'hui 1442 ordinateurs ont été redéployés en télétravail en Bretagne, y compris ceux en salle de réunion et de formation.

De nouveaux portables vont être livrés d'ici début juillet pour permettre une couverture de 80% des agent-e-s équipé-e-s d'un ordinateur portable au niveau national et régional. Cette livraison se fera en trois temps. Cela représente en Bretagne : 1^{er} mai : 25 ordinateurs, 1^{er} juin : 109 ordinateurs et 1^{er} juillet : 109 ordinateurs.

Avant le confinement 13 agences en Bretagne étaient des agences « 1 agent, 1 portable ». Certains sites, par manque d'ordinateurs, sont aujourd'hui en difficultés pour réaliser les activités essentielles dans le cadre du télétravail confiné. Une réflexion est menée par la direction pour garantir la réalisation de ces activités notamment dans le cadre de la mutualisation inter-agences mais également par un roulement des ordinateurs sur les agent- e-s mobilisables.

Analyse de la CGT : Pour les élu-e-s CGT, la crise sanitaire actuelle ne doit pas être un prétexte pour déployer « 1 agent, 1 portable » sur tous les sites. L'ergonomie de ce type d'organisation de travail ne convient pas à toutes les agent-e-s notamment les collègues en situation de handicap ; il ne convient pas non plus à toutes les activités notamment pour celles liées à la gestion des droits qui nécessitent souvent un double écran.

6/ Télétravail :

6-4/RPS et TMS:

De nombreux collègues ont fait part de leur sentiment d'isolement, d'iniquité, d'inutilité aux élu-e-s.

La direction informe les élu-e-s qu'un guide « Télétravail et confinement » a été envoyé ce jour à l'ensemble des agent-e-s par la DG sur les bonnes pratiques et un guide spécifique aux managers a été également envoyé à l'ensemble de la ligne managériale.

De plus, la direction nous informe que depuis le début de la semaine, un roulement des ordinateurs a été mis en place pour contribuer à atténuer ces RPS. Des lingettes désinfectantes ont été données aux agent-e-s pour qu'ils-elles désinfectent leur matériel avant de le rendre mais également au moment où le matériel leur est livré.

La direction rappelle que la responsabilité de l'agent-e n'est pas engagée en cas de perte, vol ou dégradation.

Analyse de la CGT : Pour la CGT, les risques liés au télétravail, psycho sociaux, troubles musculo squelettiques, etc. sont nombreux et doivent faire l'objet d'une étude et de mesures spécifiques bien plus sérieuses qu'un simple guide !

6/ Télétravail :

6-5/Accident de travail:

La direction rappelle que si un agent-e tombe ou se blesse à son domicile, alors qu'il est en situation de télétravail, il s'agit d'un accident de travail qui doit être déclaré comme tel.

Analyse de la CGT : La CGT rappelle que les agent-e-s doivent prévenir leur ELD du moindre accident ou incident sur leur temps de travail. Les déclarations et documents sont différents selon votre statut ; retrouvez toutes les informations en cas d'accident de travail [ICI](#)

6/ Télétravail :

6-6/Suivi des activités:

Le directeur régional réaffirme qu'aucune pression ne doit être mise sur les agent-e-s en situation de télétravail : « *Il n'est pas question de demander des comptes à qui que ce soit, en aucun cas on doit parler de productivité* » ; il ajoute que les agent-e-s qui sont volontaires pour être télétravailleurs tout en gardant leur-s enfant-s, doivent le faire même quelques heures par jour, et qu'aucune pression ne doit être exercée sur eux.

Concernant le reporting des activités, il a été rappelé aux ELD qu'il fallait être prudent et light, un partage sur les résultats doit être réalisé mais sans pression ni objectifs sur la réalisation.

Idem pour les briefings en début de journée : « *8h15, c'est un peu tôt, on peut avoir de la souplesse !* » dixit Frédéric Sévignon ! Il affirme qu'un rappel sur ce point sera fait auprès des ELD.

Analyse de la CGT : de trop nombreuses remontées parviennent aux élu-e-s de la part d'agent-e-s qui subissent des pressions sur des objectifs à remplir, sur des reportings détaillés deux fois par jour, sur des agent-e-s en garde d'enfant-s à qui on demande d'assurer le 3949, etc. La CGT exige que ce type de pratiques cessent et que les consignes de la direction soient respectées partout !

6/ Télétravail :

6-7/Activité GDD:

100% des agent-e-s GDD disponibles sont équipé-e-s d'ordinateur portable et en situation de télétravail. Ces ordinateurs ne rentrent pas dans la règle de rotation du matériel.

Les agent-e-s GDD sont très sollicité-e-s ; ils-elles sont moins nombreux que les agent-e-s CDE et CDDE.

Pour la direction le seul moyen pour les agent-e-s GDD de souffler est de ... poser des congés ou RTT !!! Le directeur régional ajoute même : « *la vraie vie continue* » !!!

Analyse de la CGT : Pour la CGT, ce traitement est inéquitable par rapport aux autres collègues. Les agent-e-s GDD doivent pouvoir bénéficier du même traitement que leurs collègues par souci d'équité et d'égalité de traitement. Etant donné que la direction a déclaré « *être attentive aux signaux faibles* », la CGT exige qu'elle accorde aux agent-e-s GDD la possibilité de se mettre en autorisation d'absence exceptionnelle rémunérée pour souffler.

7/ Activités essentielles :

7/1/ 3949:

Le renforcement de l'activité téléphone a permis un taux d'aboutement entre 92 et 96%. La direction félicite les agent-e-s : « *on fait mieux que d'habitude avec moins !* »

Les élu-e-s ont demandé la dotation de casque audio pour l'ensemble des conseillers en télétravail pour une meilleure ergonomie du poste et de l'activité : la direction a répondu y réfléchir et étudier la demande avec attention A suivre !

Analyse de la CGT : L'activité 3949 est une activité génératrice de fatigue, de stress, de troubles musculo squelettiques, etc. La CGT demande que la rotation des agent-e-s sur cette activité permette une planification maximale de 3 plages par semaine et par agent-e. La CGT invite les agent-e-s qui assurent les permanences au 3949 à prendre autant de pauses que nécessaire et à signaler toutes difficultés aux élu-e-s CSE.

7/ Activités essentielles :

7/2/ ESI:

La direction informe les élu-e-s que + de 300 ESI ont été réalisés au 7 avril sur l'ensemble de la Bretagne soit une moyenne de 8 ESI par jour ; la direction assure que les ELD veillent à une rotation sur cette activité.

Analyse de la CGT : Pour la CGT, les ESI doivent être réalisés en face à face avec l'usager ; la direction a mis en place une nouvelle organisation de travail sans en informer les élu-e-s. La CGT demande la validation automatique des inscriptions sans passer par un ESI pendant la période de confinement.

7/ Activités essentielles :

7/3/ Courrier:

Cette activité est réalisée le matin exclusivement (ouverture, scan des documents,). La Poste a réduit ses livraisons sur 3 jours de la semaine (mercredi, jeudi et vendredi). La direction indique que tous les sites ont été livrés en gants, lingettes et gels hydro alcooliques et que le courrier qui arrive sur site, arrive à J+1 jour, et est traité le jour suivant pour garantir la santé et la sécurité des agent-e-s (par rapport à la durée de vie du virus).

Analyse de la CGT : La CGT exige que les agent-e-s en charge de l'activité courrier puisse rentrer à leur domicile une fois l'activité réalisée.

7/ Activités essentielles :

7/4/ Actualisation des DE:

La direction nous informe que 60 agent-e-s des fonctions support ont été chargé-e-s d'appeler les 5700 DE qui avaient l'habitude de venir en agence pour s'actualiser afin de les inviter à s'actualiser via un questionnaire pré établi. A ce jour il reste environ 1000 DE qui ne se sont pas actualisés et qui vont être rappelés mardi 14 et mercredi 15 avril par des conseillers GDD pour les aider à s'actualiser voire faire l'actua en direct avec eux.

Le DR se félicite que cette organisation ait permis « *d'être au-dessus de ce qu'on fait d'habitude* » !!!

Analyse de la CGT : L'actualisation de demandeurs d'emploi nécessite une expertise et une technicité pour répondre aux questions des privé-e-s d'emploi liées à leur actualisation. La CGT exige que les agent-e-s en charge d'appeler les usagers aient l'expertise nécessaire pour réaliser cette activité.

7/ Activités essentielles :

7/5/ Utilisation des téléphones personnels:

La CGT a alerté la direction dès début avril concernant un bug lié aux appels auprès des DE passés à partir des téléphones personnels des agent-e-s : en effet, une manipulation est nécessaire pour empêcher le DE d'accéder à la messagerie personnelle du conseiller et à ses coordonnées.

La direction indique que les ELD ont été informées et que la manipulation est connue de tou-te-s les agent-e-s.

Analyse de la CGT : Là encore il appartient à la direction de fournir le matériel nécessaire pour réaliser les activités à l'ensemble des salarié-e-s. Les agent-e-s n'ont pas à utiliser leur téléphone personnel ni leur forfait internet !

La CGT exige que chaque agent en situation de télétravail soit pourvu d'un téléphone professionnel et d'un forfait téléphone et internet suffisants pour couvrir la journée de travail.

7/ Activités essentielles :

7/6/ Mobilisation emploi:

La direction précise qu'il s'agit d'un dispositif gouvernemental pour permettre aux secteurs qui manquent de main-d'œuvre de déposer leurs offres d'emploi (santé, IAA, agriculture, transport logistique). A ce jour, il y a environ 1000 offres d'emplois.

Les conseiller-ère-s en charge de ces offres doivent rappeler aux employeurs leurs obligations en matière de santé et sécurité de leurs salarié-e-s. Les agent-e-s doivent demander aux employeurs de s'engager moralement sur le fait que leurs activités sont essentielles et que les conditions de travail sont compatibles avec les gestes barrières pour garantir la santé et la sécurité de leurs salarié-e-s. Si ce n'est pas le cas, l'offre ne peut pas être validée.

Par ailleurs, le DR informe les élu-e-s que la préfète de région à la demande de Pôle emploi vient d'accepter une attestation de déplacement dérogatoire pour les DE qui se rendraient à un entretien d'embauche.

Analyse de la CGT : pour la CGT ce n'est pas à l'agent-e-s de faire « le gendarme ». L'agent-e ne peut pas vérifier si les conditions d'exercice mises en œuvre par l'employeur permettent au salarié d'être protégé. De même il ne peut garantir au demandeur d'emploi que l'offre sur laquelle il postule garantit sa santé et sa sécurité au travail.

8/ ORE et CRE :

La direction rappelle tous les dispositifs de contrôle de la recherche d'emploi et de gestion de la liste concernant l'ORE ont été suspendus.

Analyse de la CGT : la CGT reste en veille sur tout type de pression et sera attentive aux chiffres présentés par la direction en matière de radiation sanction.

9/ Que deviennent le CRI, Pack de démarrage, etc ?

La direction nous l'assure : « *Tous les grands projets de Pôle Emploi ont été reportés* » : CRI, Pack de démarrage, Global, nouveau suivi des DE, etc. Ils devront être revisités lors du déconfinement. Idem pour tout ce qui concerne le PIC, la formation, la CSP, étant donné que le taux de chômage (avant la crise sanitaire il était de 6,7% en Bretagne) va augmenter et risque d'avoir une incidence certaine sur ces dispositifs.

La direction indique qu'il se peut que certaines ELD aient continué à planifier le Pack de démarrage sur certains sites car la décision de report a été prise de manière officielle par le DG lors de l'audio du mercredi 8 avril. Le DR nous assure que toutes les ELD ont été informées et que tous les projets ont cessé.

Analyse de la CGT : la CGT a entendu la direction sur l'après confinement ; elle veillera à rappeler à la direction ses propos sur le fait qu'aucun projet ne sera mis en œuvre sur le même modèle qu'avant confinement. La CGT exige que la direction présente ces projets dans leurs nouvelles modalités aux élu-e-s CSEC au national et CSE pour la Bretagne.

10/ Déconfinement :

Le directeur régional l'affirme : « *Rien ne sera pareil ! On ne travaillera plus jamais de la même façon !* »

La direction générale attend les décisions gouvernementales en la matière mais travaille déjà via des groupes de travail pour avoir des éléments de perspectives et préparer le déconfinement.

La direction affirme que les agent-e-s seront associé-e-s sur les sujets sur lesquels la DR aura des marges de manœuvre.

Avant la crise, il y avait 169 agences en ADD au national. La réouverture sur le mode ADD n'est pas compatible avec le déconfinement : « *il faudra réfléchir à revenir à un mode plus traditionnel.* » dit le DR.

Pour le moment il n'est pas prévu de réouverture au public dans les agences.

Plusieurs options sont en réflexion :

⇒ A court terme :

- comment on s'organise pour remettre en place les organisations de travail, le matériel, le télétravail, etc.
- comment on revisite les ergonomies de travail : installation de protection en plexiglass dans tous les postes de réception par exemple, etc.
- la prévention : le port de masques obligatoire, les gants, gels, lingettes, etc.

⇒ A moyen et long terme : la situation économique de la France qui va voir le taux de chômage augmenter à cause des licenciements économiques et les grands projets de Pôle emploi qui devront être revus.

Mais pour le moment rien n'est décidé...

Analyse de la CGT : Pour la CGT, le plan de continuité des activités en situation exceptionnelle (PCA) et le Document Unique d'évaluation et de prévention des risques professionnels (DUERP) sont la priorité.

Cependant, il faut également réfléchir à l' « après ». Ce n'est pas lorsque les agences auront réouvert, que les agent-e-s auront repris le travail que les élu-e-s devront être associé-e-s et informé-e-s par la direction de ses projets d'organisation de travail ! La CGT demande que la direction associe les élu-e-s le plus tôt possible au projet de réorganisation des services et des activités.

Au regard des échanges, la présentation du plan de continuité des activités PCA et l'actualisation du DUERP n'ont pas pu avoir lieu.

La direction a indiqué la convocation d'un CSE extraordinaire le 20 avril prochain au cours duquel ces points seront repris.

Point 2 : Dossiers secours :

4 dossiers secours devaient être présentés au CSE du 10 avril. Comme à son habitude, la CGT a voté favorablement aux demandes légitimes des collègues. Compte tenu du caractère confidentiel des dossiers aucune information ne peut être retranscrite.

Madame BARRY du service SSIO était présente par téléphone lors de ce CSE et a indiqué que les agent-e-s en difficulté peuvent se rapprocher du service social pour les situations financières fragilisées car les organismes sociaux ont élargi leur offre de service.

Pour tout contact : 06.30.63.18.08 ou myriam.barry@ssio-ouest.fr Madame Barry transférera la demande vers le bon interlocuteur.



**Une force
à vos côtés**

Vos élu-e-s CGT au CSE :

Guillaume BOURDIC :	guillaume.bourdic@pole-emploi.fr
Chanig DILASSER :	chanig.dilasser@pole-emploi.fr
Loïc KERDRAON :	loic.kerdraon@pole-emploi.fr
Sylvie KERLEROUX :	sylvie.kerleroux@pole-emploi.fr
Martial LE BOULH :	martial.le-boulh@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI :	Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON :	chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON :	Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr

Vos délégué-e-s syndicaux-cales CGT :

Elise BUGEAUD :	elise.bugeaud@pole-emploi.fr
Philippe FAVRE-DANNE :	p.favredanne@pole-emploi.fr
Marina FERRAND-DESMARES :	marina.ferrand-desmares@pole-emploi.fr
Muriel LEFEVRE :	Muriel.LEFEVRE@pole-emploi.fr
Lakhdar RAMDANI :	Lakhdar.RAMDANI@pole-emploi.fr
Chantal RUBLON :	chantal.rublon@pole-emploi.fr
Gwénaëlle SALOMON :	Gwenaelle.SALOMON@pole-emploi.fr



La CGT Pôle emploi Bretagne - 7-9 boulevard Solférino 35000 Rennes

☎ 02 99 30 41 25 - ☎ 06 86 96 18 13 - Syndicat.CGT-Bretagne@pole-emploi.fr

Retrouvez nous sur [Facebook](#) et consultez [notre site internet](#)